

CONDITIONS GÉNÉRALES : STAGES

ANNULATION PAR LE STAGIAIRE

- **+ de 2 jours avant le début du stage** : pas de justification ni de frais d'annulation
- **1 à 2 jours avant le début du stage** : sur présentation d'un certificat médical, pas de frais d'annulation. Si pas, cfr 1er jour du stage
- **le 1er jour du stage** : paiement de 50% du prix
- **le 2ème jour du stage** : paiement de 75% du prix
- **le 3ème jour du stage et suivants** : paiement de 100% du prix

ANNULATION PAR L'ORGANISATION

- L'organisation se réserve le droit, sans justification, de ne pas accepter un stagiaire
- L'organisation se réserve le droit d'annuler une formule de stage qui ne réunirait pas le nombre d'inscrit suffisant ou dont les conditions d'organisation ne seraient pas remplies (encadrement, météo, etc...).
- L'organisation s'engage à rembourser l'entièreté des paiements déjà perçus (déduction faite de ce qui aurait déjà été presté), dans les situations précitées.

ASSURANCE

- Une assurance légale en responsabilité civile a été souscrite
- Par contre, aucune assurance individuelle de type collectif n'a été souscrite
- Il est possible d'en obtenir une (au prix de 2€, sur demande par mail (ecole@tennisgeronsart.be) ou au secrétariat.

TRANSPORT

- Pour certaines activités, les enfants seront véhiculés en minibus ou en voiture, par les moniteurs. Dans ce contexte, les enfants seront couverts par l'assurance des véhicules utilisés.
- Les parents qui n'acceptent pas que leurs enfants sont véhiculés par l'organisation, doivent le signaler par écrit, avant le début du stage, et devront assumer par eux-même les déplacements.

DIVERS

- Nous déconseillons aux parents d'autoriser leurs enfants à apporter des appareils électroniques (gsm, tablettes, baladeurs etc..).
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol, des objets ou effets personnels du stagiaire.
- En cas de nécessité, les jeunes peuvent toujours nous solliciter, sans aucun frais, pour vous contacter.
- Les parents sont tenus de signaler par écrit et spontanément, à l'organisation, tout problème physique ou médical connu dont leur enfant est atteint.
- En cas d'accident ou de problèmes de santé, les parents sont avertis le plus rapidement possible. Si l'urgence l'exige, ou en cas d'impossibilité de les joindre, l'organisation prendra en bon père de famille, les mesures les plus adéquates possibles (premiers soins, appel à un médecin ou au service d'urgence); les frais engendrés par la situation sont à charge des parents.
- Le stagiaire est tenu d'utiliser le matériel mis à sa disposition avec respect et dans les normes qui lui auront été expliquées; il sera tenu responsable et assumera les frais de toutes les dégradations liées à une utilisation non appropriée.